

Avec la CGT pour défendre vos droits, vos statuts et vos emplois, pour exiger un service public de qualité

Voter CGT, c'est choisir :

- Un syndicalisme confédéré, organisé, combatif et déterminé à défendre les garanties collectives et les droits de tous les agents, des statuts aux conditions de travail, et les missions de tous les services.
- Un syndicat dont les revendications sont claires et qui agit avec les personnels pour les faire aboutir.
- Un syndicalisme, imprégné de ses valeurs historiques et notamment celles du Conseil National de la Résistance, qui ne cède pas au fatalisme et au fait accompli, et qui n'est pas là pour accompagner « le moins mal possible » la marche des contre-réformes.
 - Un syndicalisme qui affirme et défend le rôle de l'Etat comme garant de l'égalité républicaine dans l'ensemble de la société et particulièrement dans le domaine social.
 - Un syndicalisme qui lutte contre toutes les formes de souffrance au travail des agents (précarité statutaire, harcèlement moral, discriminations, perte de sens des missions)
 - Un syndicalisme qui lutte pour une société juste, progressiste et solidaire (Protection sociale, retraite, services publics,...)

Les 7 clés essentielles des pratiques du syndicalisme CGT

- **la lutte solidaire**, à l'opposé de l'accompagnement des réformes régressives.
- **La solidarité intercatégorielle**, à l'opposé des pratiques corporatistes qui divisent les salariés et font le jeu des directions.
- Un syndicalisme qui recherche **les convergences avec les autres organisations syndicales** pour porter ensemble le rôle de l'Etat, la défense des services publics,
- La volonté de **promouvoir, les intérêts collectifs, les équipes de travail** et non le « chacun pour soi » induit par la variabilité des primes, l'entretien individuel.
- **La présence sur le terrain** : Les militants de la CGT, y compris les déchargés syndicaux, sont dans les services déconcentrés au contact des agents.
- **L'animation des services** par de nombreuses assemblées générales dans une pratique **d'écoute et d'échange**.
- **La prise en compte des problèmes individuels des agents** lorsqu'ils saisissent la CGT.

Le contexte des élections professionnelles dans les DRJSCS en fait un test pour marquer notre détermination à résister à la RGPP !

Depuis 2007 la France s'est engagée dans une réforme de l'Etat menée à la hache : la RGPP, sous prétexte de "rationnaliser" les services publics, vise à la fois à réduire leur périmètre et à diminuer le nombre d'agents publics.

Dans les faits, la RGPP depuis 3 ans, ce sont plus de 100 000 emplois publics supprimés, soit le plus vaste plan social au moment où le secteur privé encaisse la crise économique provoquée par la finance et les banques !

Dans les périmètres d'intervention des DRJSCS, la RGPP illustre les priorités de l'Etat: la santé confiée aux ARS avec le seul souci de l'efficacité économique. Pour le reste des missions :

- *le social toujours en retrait,*
- *la politique de la ville résumée à des mesurette d'affichage du "plan banlieue",*
- *la jeunesse aux oubliettes des politiques publiques,*
- *le sport version paillette et "haut niveau" au détriment des pratiques amateurs.*

La CGT a été dès le départ opposée à la RGPP, et les élections professionnelles seront l'occasion pour tous les agents des DRJSCS de manifester leur désaccord !

La disparition des DRASS, DDASS, DRDJS et DRAcSé et la création des DRJSCS ça change quoi ?

Les DDASS et DRASS, les DRJS, le ministère se sont construits au fur et à mesure de la prise en compte des besoins des populations, dans un objectif :

- de protection des populations fragiles (malades, handicapés, pauvres) et d'approche globale des questions humaines (santé-social-travail)
- d'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Le Fonds d'Action Sociale, créé en 1958, devenu FASILD puis AcSé, disparaît aujourd'hui au niveau régional en tant qu'établissement public autonome : c'est la reprise en main musclée par l'Etat des questions liées à l'immigration et à la politique de la ville, sans reconnaître aux agents leur expertise ni même leur offrir le droit de devenir fonctionnaires titulaires.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports semble voué à disparaître, avec la diminution constante des moyens pour les politiques jeunesse, et la privatisation rampante du secteur du sport au profit du seul sport de haut niveau.

La fusion des ministères de la santé et de la jeunesse et des sports ne porte aucun projet répondant à un besoin des populations, mais n'obéit qu'à une logique financière et technocratique :

- La disparition des DRASS / DDASS c'est la séparation définitive du sanitaire et du social.
- La disparition des DRAcSé c'est la fin d'une politique publique de lutte contre les discriminations avec des moyens dédiés.
- Le démantèlement du niveau déconcentré de l'AcSé achève de détourner les moyens de la politique d'immigration au profit du ministère de l'identité nationale.
- L'absence de perspective pour la politique de la ville rend l'intervention du niveau régional en appui des départements complètement stérile.
- La coupure des niveaux régionaux et départementaux de Jeunesse et Sports remet en cause les fondements de la dimension pédagogique des métiers des conseillers, pèse sur les agents administratifs répartis sur deux niveaux, au final au détriment des usagers.

La CGT, ce sont des acquis concrets ces dernières années

Pour tous les agents : Alignement par le haut des primes du secteur «santé» et «jeunesse et sports» sur le secteur travail.

Catégorie C : Après plusieurs boycott de CAP, pétitions et motions nationales, plan de revalorisation des primes des catégories C et organisation de concours et examens professionnels de C en B en 2011.

Catégorie B : lutte des secrétaires administratifs : interpellation en personne du ministre du Travail et obtention d'un protocole pluriannuel de revalorisation des rémunérations et carrières des secrétaires administratifs (2007-2011)

Catégorie A : rejet de la fonctionnalisation des corps coupant ses membres des corps d'origine des agents : la ministre revient sur ce projet et annonce la création d'un nouveau corps d'inspecteur de la santé et de la cohésion sociale.
Pour les personnels techniques et pédagogiques de jeunesse et sports, obtention d'un grade de CTPS permettant une voie de promotion.

Pour les contractuels:

➤ Obtention en 1997 d'un statut au sein du FASILD (devenu ensuite Acsé), avec des règles de déroulement de carrière et de promotion, et suppression de la condition de nationalité française pour accéder à ce statut à tous les niveaux de responsabilité.

Au sein de l'Acsé, la CGT a pesé pour la défense des missions des agents, a résisté à une tentative de suppression des directions régionales en 2006 et obtenu des primes revalorisées pour les agents de catégorie C.

➤ Pour les contractuels de l'Etat, obtention d'un cadre de gestion organisant un déroulement de carrière.

Travailleurs sociaux des DRASS et DDASS:

Obtention d'un plan pluriannuel de déblocage des carrières:

reclassement des assistants sociaux (catégorie B) en Conseillers Techniques (Catégorie A) et détachement des conseillers techniques en attachés des affaires sociales avec revalorisation indiciaire et indemnitaire.

Multiplication des interventions sur des dossiers individuels pour lutter contre la souffrance au travail dont sont victimes les agents avec le démantèlement du service public.

Les revendications de la CGT pour tous les agents des DRJSCS

SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

La CGT exige la revalorisation des salaires du secteur public, avec un niveau d'entrée de grille minimum en catégorie C revalorisé à 1600 euros bruts, et la revalorisation de toutes les grilles à partir de ce plancher.

La CGT exige la remise à plat des régimes indemnitaires, la définition de règles transparentes et objectives d'attribution de primes, et s'oppose à toute variabilité des primes au "mérite" ou à la "performance"

STATUT ET GARANTIES COLLECTIVES

- La CGT défend le remplacement de tous les emplois dans les services, et notamment dans les DRJSCS: les besoins sociaux de la population justifient un maintien et un renforcement des effectifs.
- La CGT réclame une harmonisation par le haut des différents statuts des agents de la DRJSCS.

- La CGT exige la mise en place d'un véritable droit à la titularisation pour les contractuels.

EVOLUTIONS ET DEROULEMENTS DE CARRIERE

Les évolutions professionnelles et déroulements de carrière (recrutement, promotion, formation continue, mobilités, reclassement, retraite) constituent un droit statutaire et pas une simple option de la politique dite des « ressources humaines ».

La CGT exigera que toutes les dimensions de la carrière des agents fassent l'objet du dialogue social au sein de la DRJSCS.

Dès la fin de l'année 2010 un plan de formation continue doit être négocié, en raison des changements intervenus.

Dès 2011, un plan de transformation des emplois de C en B, et de B en A doit être enclenché pour en finir avec les multiples blocages de carrière constatés.

Enfin, l'accompagnement des agents de toute catégories pour passer des concours de catégories supérieures et la mise en place d'une vraie politique de VAE devront être systématisés.

ORGANISATION DES SERVICES ET RECONNAISSANCE DES AGENTS

Les DRJSCS se sont créées après une inutile phase de préfiguration, sans projet global et cohérent d'organisation des services, par juxtapositions de missions, statuts et pratiques diverses.

La CGT veillera à ce que les futurs projets de service permettent à chaque agent d'être reconnu dans ses qualifications, accompagné dans son évolution de carrière et reconnu dans son positionnement professionnel.

La CGT s'opposera à tout projet de service en trompe l'œil dont l'objet sera de justifier les suppressions d'emploi par des restructurations et des « mutualisations » de service.

La CGT défendra une harmonisation par le haut des conditions de travail, (régimes horaires, prestations sociales, conditions de restauration collective.)

MISSIONS DES DRJSCS ET RECONNAISSANCE DES METIERS

La CGT est porteuse d'une vision du rôle de l'Etat, dont découle la reconnaissance des qualifications des agents et de leur expertise.

La CGT défend l'intervention directe de l'Etat et pas seulement son rôle de régulateur. La complémentarité des niveaux régionaux et départementaux doit se substituer au cloisonnement entre les agents de la région cantonnés aux tâches administratives et ceux des départements lâchés sur le « terrain » face aux associations et aux collectivités locales, au service d'une cohésion sociale réduite à l'ordre public sous la tutelle des préfets.

DIALOGUE SOCIAL

Depuis plusieurs mois, les réformes ont été menées en jouant des simulacres de concertation au plan national ou local. La CGT exige que la parole des organisations syndicales soit entendue, que les instances paritaires jouent leur rôle et que les droits syndicaux soient respectés.

Un calendrier des sujets à discuter devra être défini dès la première réunion du futur CTP de la DRJSCS, et la CGT tiendra des permanences régulières ouvertes à tout-te-s les agents afin de porter leurs revendications.

Voter « la CGT » le 19 octobre, c'est choisir résolument l'action solidaire et égalitaire !